

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL142

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE 20

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conséquence de l'amendement n°141.